



FORMATION DES INCARCERATION DE PERSONNES BLOQUEES EN ASCENSEUR

DUREE

03 heures

PRE-REQUIS

Aucun



Effectif

Maximum : 10 personnes

Intervenants

Formateur en Sécurité

Validation

Délivrance d'une attestation individuelle

Maintien des connaissances

Pas d'obligation.

Moyens Pédagogiques

Vidéo, Ordinateur

Les « + » de votre formation

- ➔ Programme spécifique à vos contraintes et conforme aux recommandations INRS / CRAM
- ➔ Intervenant spécialisé issu des Sapeurs -Pompiers
- ➔ La partie Pratique est réalisée avec apprentissage et mise en application
- ➔ Délai d'accès rapide

Objectifs de la formation

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de mettre à niveau une cabine d'ascenseur et d'intervenir en sécurité tant pour lui que pour les occupants.

Contenu de la formation

- Parc ascenseurs en France
- Contexte réglementaire et responsabilités
- Fonctionnement des installations techniques
- Matériels spécifiques (ascenseurs en tunnel, échelles, passerelles, outils divers)
- Précautions à mettre en œuvre en machinerie
- Conduite à tenir en cas de personne bloquée dans un ascenseur
- Conduite à tenir en cas de personne bloquée dans une nacelle en façade
- Mise en sécurité de l'installation après intervention
- Visite explicative
- Application par l'iso nivelage d'une cabine d'ascenseur et la mise en sécurité de l'installation

Règlementation

Formation à la sécurité :

Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail

Ascenseurs :

Décret du 30 juin 1995, Arrêté du 2 mai 2005 et Annexe I de l'Arrêté du 2 mai 2005

Dates de sessions

Stage Inter-Entreprises : voir date sur : www.adapsa.com

Stage Intra-Entreprise : Dates à votre convenance

